

COMMUNE DE TIGNES - SAVOIE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2021

RELEVÉ DE DÉCISIONS

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un janvier à seize heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie et en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de M. Serge REVIAL, Maire.

Présents ou en Visioconférence :

M. Olivier DUCH, Mme Capucine FAVRE, M. Hubert DIDIERLAURENT, Mme Céline MARRO, M. Sébastien HUCK adjoints,
M. Jean-Sébastien SIMON, Conseiller délégué,
M. Franck MALESCOUR, Mmes Nadia CHENAOUI, Frédérique JULIEN, M. Thomas HERY, Mmes Clarisse BOULICAUD, Justine FRAISSARD, M. Stéphane DURAND, M. Martial DEBUT, Mme Julie FAVEDE, M. Douglas FAVRE, conseillers municipaux.

Absente représentée :

Mme Odile PRIORE, conseillère municipale, représentée par M. Martial DEBUT.

Absente :

Mme Laurence FONTAINE, conseillère déléguée.

Frédérique JULIEN est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 15 janvier 2021 - Date d'affichage de la convocation : 15 janvier 2021
Nombre de conseillers en exercice : 19 - Nombre de présents : 17 - Nombre de votants : 18

* * * * *

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

* * * * *

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1 ^{ÈRE} PARTIE – FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – VIE ÉCONOMIQUE

D2021-01-01 Approbation du Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Adopte le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 annexée à la délibération.

D2021-01-02 Approbation et signature de la convention avec Amaury Sport Organisation et la SAGEST Tignes Développement pour l'organisation de l'arrivée du Tour de France le 4 juillet 2021 et de la journée de repos du 5 Juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

ARTICLE 1 : Approuve la convention jointe en annexe de la délibération avec la société Amaury Sport Organisation et Tignes Développement.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent au dossier.

ARTICLE 3 : Dit que les crédits seront prévus au Budget Communal 2021.

D2021-01-03 Dates des ouvertures et des fermetures des remontées mécaniques été 2021, automne 2021 et hiver 2021/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Valide les dates des ouvertures et des fermetures des remontées mécaniques présentées ci-dessous.

→ Pour l'été 2021 ski et piétons et VTT :

SKI ÉTÉ 2021		
	Ouverture	Fermeture
GLACIER DE LA GRANDE MOTTE	Samedi 19 juin 2021	Dimanche 1 ^{er} août 2021

SAISON ÉTÉ 2021 - PIETONS ET VTT		
	Ouverture	Fermeture
TIGNES	Samedi 26 juin 2021	Dimanche 5 septembre 2021
ALTITUDE EXPERIENCE (Piétons)	Samedi 26 juin 2021	Vendredi 27 août 2021

→ Pour l'automne 2021 :

AUTOMNE 2021 – PIETONS ET SKI	
	Ouverture
GLACIER DE LA GRANDE MOTTE	Samedi 16 octobre 2021
Accès à la piste Double M	Jeudi 11 Novembre 2021

→ Pour le domaine hiver 2021/2022 :

HIVER 2021/2022 PIETONS ET SKI		
	<i>Ouverture</i>	<i>Fermeture</i>
TIGNES & VAL D'ISERE	Samedi 27 novembre 2021	Dimanche 1 ^{er} mai 2022
TIGNES	Samedi 27 novembre 2021	Dimanche 8 mai 2022

Les dates d'ouvertures et de fermetures sont prévisionnelles et peuvent être adaptées suivant les conditions d'enneigement et après avis de la commission municipale de sécurité.

D2021-01-04 Autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer une « demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public » portant sur la transformation de l'ERP unique « parking du Golf / Cinéma » en deux ERP distincts sis lieu-dit « Le Val Claret »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à déposer cette « demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement Recevant du Public », situé sur les parcelles communales cadastrées section AC sous les numéros 26, 27, 190 sis lieu-dit « Le Val Claret » et de signer tout document y afférent.

D2021-01-05 Autorisation à donner à la REGIE DES PISTES DE TIGNES de déposer le permis d'aménager une piste de ski alpin (DAAP) dans le cadre de l'élargissement et du reprofilage de la piste CARLINE, sur la parcelle communale cadastrée section E sous le numéro 1707, sis lieu-dit « Vers le col du Palet »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

ARTICLE UNIQUE : Autorise la Régie des Pistes de Tignes, représentée par M. Frédéric BONNEVIE, à déposer le dossier de permis d'aménager une piste de ski alpin n° 073 296 20M6001, en partie sur la parcelle communale cadastrée section E sous le numéro 1707, sis lieu-dit « Vers le Col du Palet ».

D2021-01-06 Signature d'une convention d'aménagement avec la SARL unipersonnelle MEKONG, dans le cadre du dossier de permis de construire pour la construction du chalet touristique « The Farm », sis lieu-dit « Les Brévières »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'aménagement avec la SARL unipersonnelle MEKONG représentée par M. DE BEYTIA Michel, afin de garantir la destination du projet ainsi que figer les futurs lits et surfaces de plancher touristiques.

ARTICLE 2 : Dit que cette convention sera rédigée conformément à l'article 710-1 du Code Civil.

D2021-01-07 Signature d'une convention d'aménagement avec M. François RULQUIN, pour le projet d'extension avec rénovation énergétique globale du chalet touristique « Cheval Liberté », sis lieu-dit « Plan des Boisses » dans la ZAC des Boisses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour) :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'aménagement avec M. RULQUIN François, afin de garantir la destination du projet ainsi que figer les futurs lits et surfaces de plancher touristiques.

ARTICLE 2 : Dit que cette convention sera rédigée conformément à l'article 710-1 du Code Civil.

D2021-01-08 Signature d'un avenant à la convention d'aménagement avec la SARL EDIFIM SAVOIE, dans le cadre du dossier de permis de construire modificatif pour les modifications de l'implantation et des façades ainsi que l'augmentation de la surface de plancher d'une résidence touristique, sis lieu-dit « Le Bec Rouge »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (16 voix pour)
2 abstentions : Mme Julie FAVEDE, M. Douglas FAVRE

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention d'aménagement avec la SARL EDIFIM SAVOIE, représentée par M. Nicolas MARIN, afin de garantir la destination du projet ainsi que figer les futurs lits et surfaces de plancher touristiques.

ARTICLE 2 : Dit que cette convention sera rédigée conformément à l'article 710-1 du Code Civil.

3^{ÈME} PARTIE – LOGEMENT – AFFAIRES SOCIALES ET SANTE

Pas de point présenté dans ces domaines

4^{ÈME} PARTIE – JEUNESSE – SPORT – CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

Pas de point présenté dans ces domaines.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 18h23.